



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2026 2026/077

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 19 juin 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Franck DUVAL, Maire.

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé</i> | <i>29</i> |
| <i>Nombre de conseillers en Exercice</i>                             | <i>29</i> |
| <i>Nombre de conseillers Présents</i>                                | <i>23</i> |
| <i>Nombre de votants</i>                                             | <i>28</i> |

Étaient présents : M. Franck DUVAL, M. François ANGER, Mme Amandine NOGUES, M. Alexis GERGAUD, M. Pierre LAURENT, Mme Tiffanie GUILLEMOT, M. Sébastien GUILLOUX, Mme Jeanne DELASSUS, M. Yannick LE PENNEC, Mme Emmanuelle DAUCE, M. Hervé NOGUES, M. Gwenaél DE LA MONNERAYE, Mme Sandra HÉMON, M. Davian MAHÉ, Mme Marie-Claude LEGOUIC, M. Vivien LERAY, Mme Sylvie NOURY, M. Sébastien THILLY, Mme Christelle CHASSÉ, M. Éric COUPRIE, Mme Claudie LELECQUE, M. Yannick DANIEL, Mme Christelle LOIRAT.

Absent(e)s excusé(e)s: Mme Florence LEPY (pouvoir à Mme Tiffanie GUILLEMOT), Mme Justine LE FLOCH (pouvoir à M. Vivien LE RAY), M. Jérôme BELLIOU (pouvoir à Mme Amandine NOGUES), Mme Sophie GIANOLA (pouvoir à M. Franck DUVAL), M. Pierre-Luc PHILIPPE (pouvoir à Mme Christelle LOIRAT), Mme Vanessa POTEAU.

Secrétaire de séance : M. Pierre LAURENT

### **TARIFS 2026-2027 RESTAURANT SCOLAIRE**

Rapporteur : Pierre LAURENT

Monsieur Pierre LAURENT, adjoint, rappelle les tarifs appliqués en 2025 et présente les propositions de la commission Education, Enfance et Jeunesse.

Il est proposé une augmentation des tarifs des repas de 0.05€ et une baisse du repas adulte à 5.53€.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission Scolaire, Enfance et Jeunesse du 12 mai 2026,

**VU** l'avis favorable de la commission des Finances et du Personnel du 19 mai 2026,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal doit, chaque année, fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année suivante,

**Le conseil municipal avec 27 voix POUR, 1 ABSTENTION (Y. LE PENNEC) DÉCIDE :**

- ◆ **D'APPROUVER** les tarifs municipaux suivants qui prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

|                                                     | <b>Année 2025-2026</b> | <b>A compter du<br/>1<sup>er</sup> septembre 2026</b> |
|-----------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------|
| Repas enfant maternelle                             | 4.00 €                 | 4.05 €                                                |
| Repas enfant élémentaire                            | 4.05 €                 | 4.10 €                                                |
| Repas adulte                                        | 7.20 €                 | 5.53 €                                                |
| Supplément en cas de non-réservation (non prévenue) | 5.00€                  | 5.00€                                                 |

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 25 juin 2026  
Et de la publication, le 25 juin 2026**

**Pour extrait certifié conforme  
M. Le Maire,  
Franck DUVAL**


